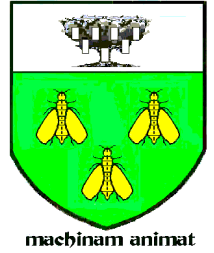




# CENTRALE-SUPELEC GÉNÉALOGIE

N° 96 - juin 2019 XXV<sup>ème</sup> année



## VIVE NOS ANCÊTRES

Le bulletin trimestriel du Cercle Généalogique des Centraliens

Site : <http://association.centraliens.net/#/group/cercle-genealogique-des-centraliens/49>

(Ancien site : <http://archives-genealogie.centraliens.net> )

Notre courriel : [genealogie@centraliens.net](mailto:genealogie@centraliens.net)

\* \* \* \* \*



**Le musée de la Grande Guerre du Pays de Meaux** © D. Pazery

*Notre prochaine sortie, voir page 19*

« La solidarité, c'est l'engagement d'assistance réciproque »

## SOMMAIRE

Nos dernières réunions :		- Réunion du 13/06/2019	p. 19
- Réunion du 18/04/2019	p. 3	Le coin des chercheurs es généalogie	p. 21
- Réunion du 16/05/2019	p. 12		

## ÉDITORIAL

Il y a trois mois, j'en appelais à un renouveau d'activité pour notre cercle avec la venue du printemps. L'été arrive et l'horizon s'éclaircit : les thèmes de sortie et de réunion sont maintenant calés jusqu'à la fin de l'année.

Par-delà nos manifestations mensuelles, deux sujets me semblent pouvoir être portés à l'ordre du jour pour la rentrée.

➤ Le premier sujet est lié à la discussion à l'Assemblée Nationale de la réforme de la loi sur la bioéthique. Il concerne l'ensemble des généalogistes français.

Aujourd'hui la loi sur la bioéthique interdit de pratiquer des tests génétiques à des fins de recherche généalogique. En effet, l'article L1133-4-1 du Code de la santé publique dispose que « *le fait, pour une personne, de solliciter l'examen de ses caractéristiques génétiques ou de celles d'un tiers ou l'identification d'une personne par ses empreintes génétiques en dehors des conditions prévues par la loi est puni de la peine prévue à l'article 226-28-1 du Code pénal* », soit 3 750 euros d'amende. Pourtant la pratique est courante.

On peut espérer que cette discussion soit l'occasion de débattre, voire de faire évoluer l'interdiction actuelle et de mettre en accord la loi avec la réalité.

Il n'appartient évidemment pas au cercle de prendre position sur quelque chose qui peut s'apparenter à un sujet d'éthique. On peut par contre essayer de réfléchir ensemble aux enjeux de la problématique et d'acquérir une connaissance éclairée des tenants et aboutissants.

J'ai pris contact avec le groupement éthique de notre association et vais tenter d'organiser avec eux une manifestation avant la fin de l'année.

➤ Le second sujet est bien circonscrit à notre groupement, c'est précisément le 25ème anniversaire de notre Cercle en 2020.

Sans doute la pratique de la généalogie a-t-elle considérablement évoluée en 25 ans, avec l'accès aux archives par Internet, avec l'ouverture de sites de généalogie qui permettent de partager ses travaux entre cousins,... avec les tests génétiques !

Néanmoins, la formule de Cercle généalogique des centraliens imaginée par André Denis reste efficace. Nous allons publier l'année prochaine le numéro 100 de notre revue VNA (Vive Nos Ancêtres).

Pour reprendre la proposition de notre camarade Ronald Mattatia, nous allons faire de ce numéro 100 un numéro spécial exceptionnel.

J'en appelle à vos contributions, vos idées de rubriques, vos propositions, afin qu'avec ce numéro 100 on trouve le moyen de :

- marquer l'évènement
- capter l'attention de tous les adhérents du groupement
- montrer le dynamisme de notre cercle et son ouverture vers les technologies nouvelles et la jeunesse vis-à-vis de l'ensemble de l'association...

*Bel été à tous, François PINTON*

# VIE DU CERCLE

## NOS DERNIÈRES RÉUNIONS

### ***Réunion du 18 avril 2019***

**Présents** : Bertrand COR 58, Christian GINISTY 56, Bernard HOMASSEL 56, Pierre JOUANEN 62, Didier LARTIGUE, Claude MACHU 68, François PINTON 79, Jean ROBIN 54, Luc RUCAR 78, Henri VEYSSEYRE 58.

**Excusés** : Ronald MATTATIA 68, François QURIS 68.



### **Vie du Cercle :**

#### **Préparation des prochaines réunions :**

16 mai	Deux sujets présentés par François Quris : <ul style="list-style-type: none"><li>- Les fiches matricules des soldats de 14-18</li><li>- Le site tout à fait remarquable de Madame Odile Halbert</li></ul>
13 juin	Un sujet à confirmer par Robert Alexandre : <ul style="list-style-type: none"><li>- Les archives judiciaires</li></ul>
19 septembre*	Les cousinades. François Quris est en mesure d'évoquer une cousinade organisée en 1905, d'autres témoignages pourront compléter l'intervention
17 octobre*	
21 novembre*	Déjeuner débat : intervenant à identifier
12 décembre*	Réunion de préparation de l'activité en 2020

\*Les dates seront reconfirmées par l'équipe dirigeante de l'association après l'AG du 28 juin 2019.

## Suggestions pour de prochaines réunions

\* Didier Lartigue propose de faire une démonstration de geneopresse (il y a bien un e à la fin).  
Il indique par ailleurs une source pour des ancêtres italiens  
<http://info.martinmedia.fr/HM?b=MD379eNsrjn6AnVl6bQPJ4PtOw3zC7oFFmsGXG73oSqR98MHMtaMNHWjdbMoKhUh&c=HqmmQK9sOyb32UQfOcbXRQ>

\* Bernard Homassel propose une prochaine réunion sur les matricules et livrets militaires, On pourrait aussi peut-être ajouter les journaux de marche de régiments, que l'on trouve sur le web. On trouve aussi des carnets mémoires de soldats.

## Sujets du jour :

Il est prévu que chacun présente des éléments « extraordinaires » sur le thème du mariage.

### \* Intervention de Bernard Homassel

#### Une reconnaissance tardive et très discrète :

Mariage entre Nicolas Charles Homassel et Marie Louise Traullé le 16 avril 1750

Cette reconnaissance tardive est écrite à la fin d'un acte de mariage de la paroisse St Sépulcre d'Abbeville, juste après les signatures des mariés et témoins :

*... ce fait, et après que les témoins se sont retirés, les parties susdites ont reconnu que l'enfant baptisé sous leur nom dans cette paroisse le 20 janvier 1746 soit de leurs œuvres et conséquemment légitimé par le présent mariage, en foy de quoi ils ont signé derechef ...*

Cette annotation est cohérente avec l'acte de naissance du nouveau-né :

*Le vingt et un juin mil sept cent quarante-six est né et a été baptisé par moi vicaire de cette paroisse Nicolas Charles fils illégitime suivant la déposition de Marie Anne Doncoeur sage-femme ... fils de Charles Nicolas Homassel et de Marie Louise Traullé ses père et mère. Le parrain a été le sieur Joseph Bellart et la marraine Marie Anne Traullé.*

Il faut noter qu'aucun membre de la famille Homassel n'était présent au baptême du Nicolas Charles.

## \* Intervention de François Pinton

Premier cas : Un même acte pour deux mariages en même temps.

E(d)mond de Truffly et Antoinette Mary ont eu trois filles qu'ils ont toutes les trois fait baptiser du même prénom : Marie (dans la même paroisse, par le curé Belon)

Ils marient leurs deux filles le même jour (la troisième est décédée en bas âge) à deux demi-frères, Louis Murat et Georges Pinton tous deux fils de Claudie Chauvele, leur mère, par le même curé Belon. Voici la recopie des actes :

*Mariage le 06 09 1785*

*L'an Mil sept quatre-vingt-cinq et le six septembre après les fiançailles et les publications faites des bans des mariages entre Louis Murat fils légitime de défunt Léonard et de Claudie Chauvele gens de labours du village de Laire près de Beyssac pour lui d'une part et Marie Truffly fille légitime de défunt Emond chirurgien, juré et d'Antoinette Mary du village de Soudeix près du Trucq pour elle d'autre part*

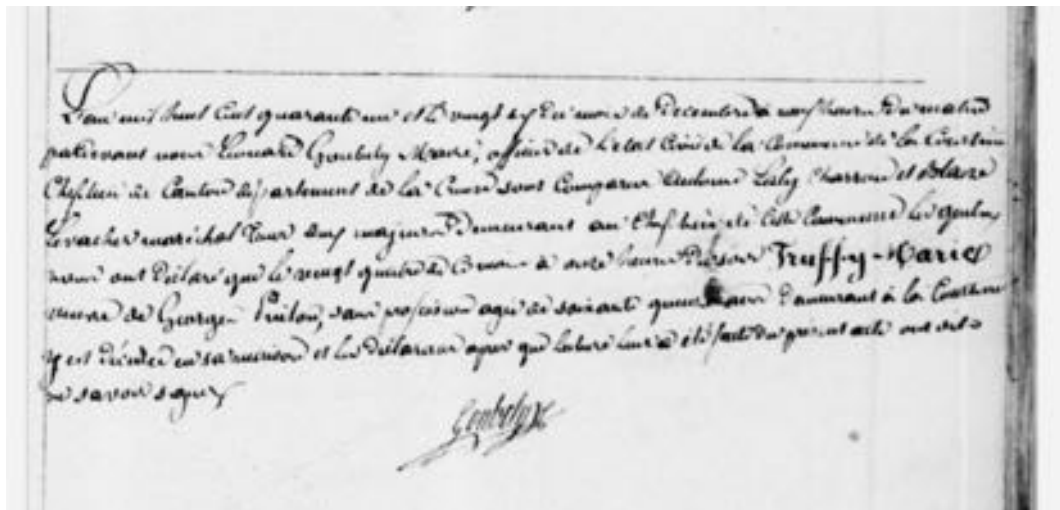
*Et entre George Pinton fils légitime de Jean et de Claudie Chauvele du village de Laire près de Beyssac pour lui d'une part et de Marie Truffly fille légitime de défunt Emond et d'Antoinette Mary du village du Soudeix, semblable publication ayant été faite par Messire Decourteix, curé de Beyssac, sans opposition et n'ayant découvert aucun empêchement ni part ni d'autre je soussigné Belon curé du Trucq après avoir reçu leurs mutuels consentements les ay solemnellement conjoints en mariage en présence d'Antoinette Mary mère et tutrice des mariées soussigné et de François Truffly leur oncle paternel aussi soussigné Jean Pinton père d'un des mariés et Claudie Chauvele mère des deux mariés qui n'ont su signer, de Pierre Lamy chirurgien soussigné et de Blaise Naudy qui n'a su signer*

*Ensuite ai célébré la sainte messe en laquelle leur ai donné la bénédiction nuptiale suivant la forme et les cérémonies de notre mère la Sainte Eglise, dument observées les dites parties ont déclaré ne savoir signer de ce enquis.*

*Belon curé du Trucq, le sieur Decourteix curé de Beyssac n'a pu signer à cause de la maladie et de sa mort*

*Signé Lamy, signé Belon, signé Mary*

Pour identifier laquelle des deux Marie de Truffly est mon aïeule et a épousé Georges Pinton, j'ai dû consulter les actes de décès. J'ai trouvé en 1841 l'acte suivant :



Ceci m'a permis de penser que mon aïeule est née 26 11 1764, tandis que c'est sa sœur aînée née le 27 01 1763 qui a épousé Louis Murat.

On note au passage de la révolution l'abandon de la particule devant le nom de Truffly. Beysac est une petite commune de la Creuse.

Deuxième cas : Les deux frères épousent les deux sœurs.

· le 04/11/1879

Deux actes bien distincts, en commençant par les aînés : Zéphyr et Louise (archives départementales de l'Oise)



· En terminant par les cadets: Léon et Julie



Une jolie photo d'anniversaire de mariage cinquante ans plus tard le 04 novembre 1929 :



J'ai pu identifier tous les convives de la photo, (avec quelques doutes tout de même sur les trois jeunes garçons) en croisant les informations sur Généanet avec divers cousins.

« La solidarité, c'est l'engagement d'assistance réciproque »

Troisième cas : Un même couple marié deux fois.

Un premier mariage le 24/04/1742 de Pierre Daniel et Jeanne Dumesnil



Ce jour d'hui vingt quatre avril 1742 furent mariés en face de la Sainte Eglise Pierre Daniel fils de Jean Daniel et de défunte Marie Viet et Jeanne Duminy veuve de Jean de Lariberette tous deux de cette paroisse après la publication des bans faite selon l'usage et que la lettre de Msr official de Meaux nous a été présentée laquelle publication a été faite en présence de leurs parents qui ont signés.

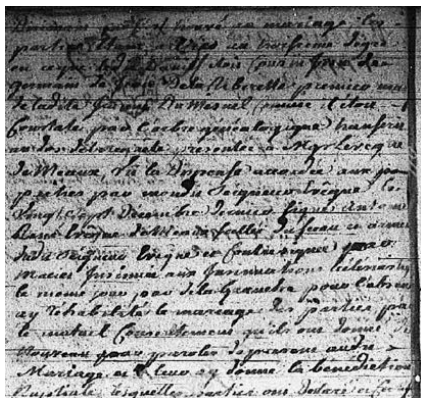
Un nouveau curé a jugé utile de suspendre le mariage avant de devoir le réhabiliter le 02/01/1744.

Réhabilitation du mariage de Pierre Daniel et de Jeanne Dumesnil :



Réhabilitation du mariage de Pierre Daniel et de Jeanne Dumesnil

L'an mil sept cent quarante-quatre, le deuxième jour de janvier, Pierre Daniel, manouvrier âgé de vingt-neuf ans, fils de défunt Jean Daniel et Marie Viet ses père et mère, et Jeanne Dumesnil veuve de défunt Jean de la Riberette, ladite Dumesnil ausfy agée de vingt-neuf ans, tous deux de cette paroisse, ayant été mariés Ensemble, dans l'église de Mareuil par frère Philippe de Béthune capucin ..... pendant la vacance de la cure le vingt-quatre avril mil sept cent quarante-deux après la publication de trois bans faite dans l'église du lieu et les fiançailles célébrées la veille. Je soussigné Charles Florens Vincent Duclusat, prêtre, curé de Mareuil, attendu l'hyp.... diocésaine qu'il a été trouvé au mariage, les parties étant liées au troisième degré en copie en ce que le dit Daniel soit cousin germain de Jean de Lariberette premier mari de la dite Dumesnil ... comme il était constaté par l'arbre généalogique ... présenté à Msr l'évêque de Meaux, vu la dispense accordée aux ... par mon Seigneur l'Evêque le vingt sept décembre dernier...Ay réhabilité le présent mariage des parties par le mutuel consentement qu'ils ont donné de nouveau ... Leur ay donné la bénédiction nuptiale...Ay dessus déclaré qu'ils étaient dans la bonnfoy et ont protesté qu'ils prétendent légitime par le présent mariage une fille qu'il leur est née le seize janvier mil sept cent quarante-trois qui a été baptisée le même jour et qui a été nommée Marie Geneviève comme en elles l'ont légitimée, en présence de Jean Daniel manouvrier, frère de l'époux et en présence de Jean Bonnet clerc de cette paroisse, ... de l'épouse, de jacques ... chantre, de Nicolas ... de Jean ... clerc de la paroisse de Neufchelles ... qui ont signés avec



ment d'assistance réciproque »



En fait il y a consanguinité entre seulement les deux maris successifs de Jeanne Dumesnil, comme il est écrit dans l'acte et comme l'indique le dépouillement des registres paroissiaux, que l'on peut résumer dans l'arbre ci-après.

	Jean Leguillette 1610-1668		Christophe Viet 1619-...	
	Barbe Leulié 1620-1680		Catherine Doucette 1605-1687	
	Jean Leguillette 1639-1711		Marie Viet 1641-1694	
	1662			
		Barbe Leguillette 1645-1690		Pierre Viet 1635-1694
		?		
Philippe de Lariberette 1666-1733	Magdeleine Leguillette 1683-1747		Marie Viet 1675-1729	Jean Daniel 1669-1743
1700			?	
Jean de Lariberette 1716-1740		Jeanne Dumesnil 1714-1763		Pierre Daniel 1713-1780
1740			1742 et 1744	

Jean Leguillette a épousé Marie Viet, tandis que la sœur de ce premier, Barbe Leguillette a épousé le frère de cette seconde Pierre Viet.

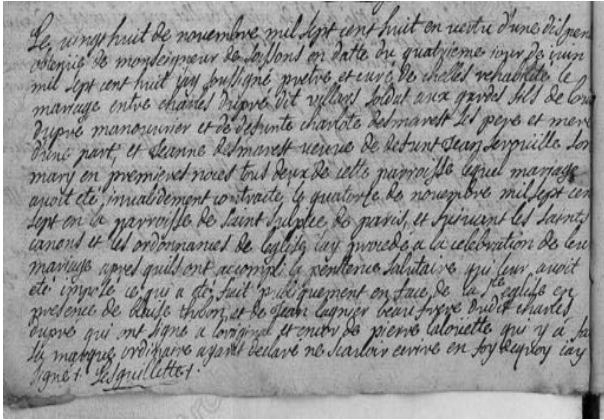
Les premiers ont eu une fille Magdeleine Leguillette, qui a épousé Philippe de Lariberette et dont est né François de Lariberette

Les seconds ont eu une fille Marie Viet, qui a épousé Jean Daniel et dont est né Pierre Daniel

Pierre Daniel et Philippe de Lariberette sont donc bien cousins germains. Pour autant rien n'interdit d'épouser successivement les frères ou sœurs d'une même famille, à plus forte raison des cousins germains. Peut-être le curé était-il informé d'autres liens, non-inscrits dans les registres ?

Quatrième cas : Une réhabilitation d'un mariage consanguin, après pénitence salutaire

Archives départementales de L'Oise - Registres paroissiaux et d'état civil  
CHELLES BMS 1701 - 1722 vue 43



*Le vingt-huit novembre mil sept cent huit en ... d'une dispense de Monseigneur de Soissons en date du quatrième jour de juin mil sept cent huit, j' ay soussigné, prêtre et curé de Chelles réhabilité le mariage entre Charles Dupré dit Villars, soldat aux gardes fils de Louis Dupré, manouvrier et de défunte Charlotte Desmarest, ses pères et mère d'une part, et Jeanne Desmarest veuve de défunt Jean Serpouille son mari en première noce, tous deux de cette paroisse lequel mariage avait été invalidement contracté le quatorze de novembre mil sept cent sept en la paroisse de Saint Sulpice*

*de Paris et suivants les saints canons et les ordonnances de l'Eglise ay procédé à la célébration de leur mariage après qu'ils ont accomplis la pénitence salutaire qui leur avait été imposée, ce qui a été fait publiquement en face de la Sainte Eglise en présence de Louise Thibon et de Jean Lanier beau-frère du dit Charles Dupré qui ont signé à l'original et aussi de Pierre Lalouette qui y a sa marque ordinaire ayant déclaré ne savoir écrire.*

*En foy de quoi ay signé :Lesguillette.*

Et effectivement l'examen des registres paroissiaux montre que Louis Dupré, soldat aux gardes est cousin germain de Jeanne Desmarest :

	Charles Desmarest		Jeanne Lolliot		
Louis Dupré	Charlotte Desmarest		François Desmaret	Anne Brulan	
	Charles Dupré (soldat aux gardes)			Jeanne Desmarest	
	mariage illégal le 14/11/1707 à Saint Sulpice de Paris et réhabilitation du mariage à Chelles le 28/11/1708 après pénitence			mariage à Jean Serouille 23 octobre 1691 à Chelles	
Jean Dupré né le 12/02/1708 et dcd le 16/03	Charles Dupré né le 06/02/1709	Louis Dupré 04/12/1712 Chelles	Marie Jeanne Charlotte née le 14/06/1714	Charles Dupré né le 28/12/1715 à Chelles	

Se sont-ils réellement mariés à Saint Sulpice le 14/11/1707, trois mois avant la naissance de Jean Dupré le 12/02/1708 ? Je ne sais pas puisque les registres ont brûlé dans l'hôtel de ville de Paris en 1870.

Le curé de Chelles (Oise) a tout de même obtenu une dispense pour réhabiliter le mariage un an plus tard, fin novembre 1708 et comme l'année précédente, un enfant est né trois mois plus tard, Charles Dupré. Ils auront encore trois autres enfants...

On ne sait pas en quoi consista la pénitence salutaire.

**\* Intervention de Pierre Jouanen**

C'est quoi la nationalité ?

Dans l'arbre généalogique familial il y a un aïeul (récent) qui est d'origine italienne. Il est né en 1862 à Scarnafigi dans le Piémont. Il est venu jeune en France et a été Compagnon du Devoir, puis a travaillé comme maréchal ferrant.

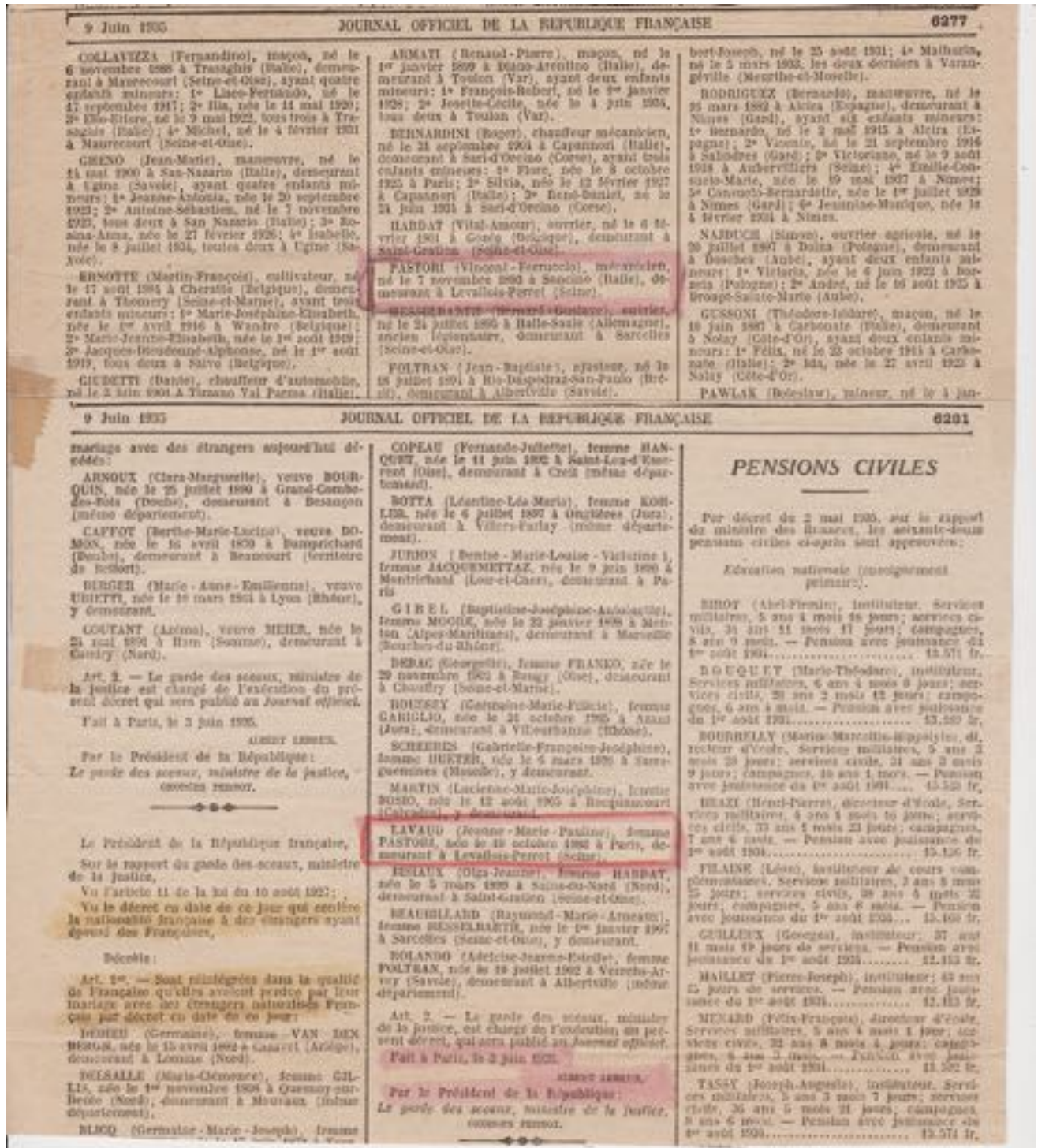
Bien sûr il s'est trouvé une compagne, française et parisienne, née en 1875, qu'il a épousé en 1892. Ce jour là, celle-ci a donc perdu sa nationalité française pour prendre la nationalité italienne, selon la législation en vigueur à l'époque.

Mais, et c'est là la chose amusante, c'est que 26 ans plus tard cet aïeul s'est fait naturaliser français et son épouse est donc... redevenue française !

**Bel aller-retour !**

**\* Intervention de Christian Ginisty**

Christian présente un document relatif à la naturalisation de ses beaux-parents.



\*\*\*\*\*

« La solidarité, c'est l'engagement d'assistance réciproque »

## Réunion du 16 mai 2019

**Présents** : Bertrand COR 58, Didier LARTIGUE, Claude MACHU 68, Ronald MATTATIA 68, François PINTON 79, François QURIS 68, Jean ROBIN 54, Henri VEYSSEYRE 58.

**Excusés** : Christian GINISTY 56, Bernard HOMASSEL 56, Pierre JOUANEN 62.



### Vie du Cercle :

#### **Préparation des prochaines réunions :**

13 juin	Sujet initialement prévu : Les archives judiciaires par Robert Alexandre Un mail de Robert Alexandre indique qu'il travaille actuellement en Asie et rentrera en septembre. Il est convenu de parler des logiciels de généalogie : Généatique ... autres, libres ou pas.
19 septembre*	Les cousinades. François Quris propose d'évoquer une cousinade organisée en 1905, d'autres témoignages pourront compléter l'intervention.
17 octobre*	Éventuellement Robert Alexandre.
21 novembre*	Déjeuner débat : intervenant à identifier.
12 décembre*	Réunion de préparation de l'activité en 2020.

\*Les dates seront reconfirmées par l'équipe dirigeante de l'association après l'AG du 28 juin 2019.

### Sujets du jour :

- **Les fiches matricules des soldats de 14-18**
- **Le site tout à fait remarquable de Madame Odile Halbert**

François QURIS a présenté avec beaucoup de clarté deux outils de recherche en généalogie :  
- le premier concerne la possibilité de retrouver le dossier militaire d'un aïeul et de profiter des travaux de valorisation des archives de la première guerre mondiale.

- le deuxième concerne une perle du WEB, les qualités tout à fait remarquables du site de Madame Odile Halbert.

## *Guerre 1914-1918*

### *Retrouver le parcours militaires de nos grands-parents, grands oncles...*



### *La fiche matricule ou **ESS** (État Signalétique et des Services)*

Document essentiel qui synthétise l'ensemble des données militaires d'un « poilu ». Tous les citoyens ont été soumis à la conscription et ont été recrutés un jour par l'Armée, tous ont eu une fiche matricule.

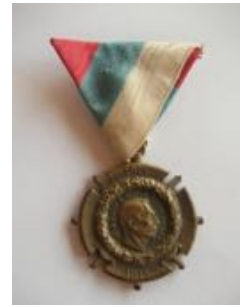
A partir de 1867 l'enregistrement des recrutements suit le principe suivant :

- un jeune homme appartient à une classe,
- la classe est l'année qui correspond à son 20ème anniversaire,
- il dépend d'un bureau de recrutement : la subdivision militaire de son domicile légal,
- ce bureau enregistre les jeunes gens d'une classe avec un numéro matricule,
- les fiches sont regroupées en séquence dans des volumes de 500 fiches,
- une table alphabétique annuelle indexe les registres matricules de l'année.

*La première loi sur la conscription (1798, loi Jourdan) établissait le service obligatoire pour tous les célibataires de 20 à 25 ans. La loi initiale comportait des possibilités de remplacement supprimées en 1867 et aussi de tirage au sort. Le tirage au sort est supprimé en 1905, à cette date le service militaire est obligatoire pour tous (sauf réforme ou dispense) et dure 2 ans (durée qui passe à 3 ans en 1913).*

La structure de la fiche comprend plusieurs types d'informations :

- état-civil (**date de naissance, parents**),
- signalement et niveau d'instruction (0 = illettré, 1 = sait lire, 2 = sait lire et écrire, 3 = niveau instruction primaire, 4 = brevet instruction primaire, 5 = bachelier ou enseignement supérieur, x = pas de renseignements),
- **lieux de résidence successifs**,
- et les « pavés » plus spécifiquement militaires qui résument le parcours de l'intéressé dans l'armée : active / réserve / territoriale, affectations, grades / décorations éventuellement sanctions...

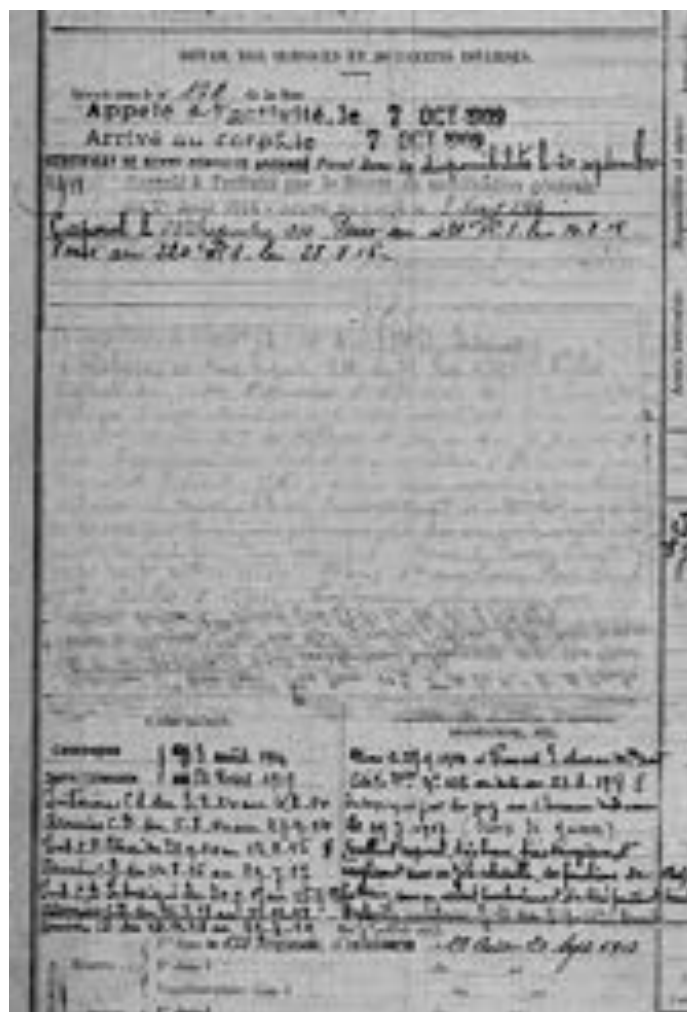
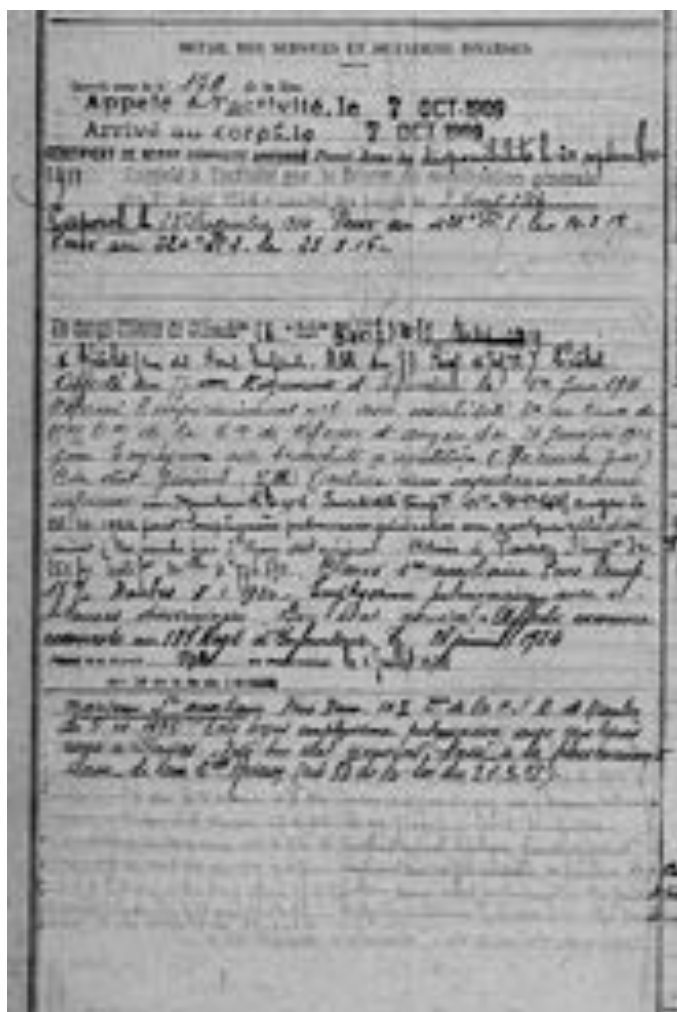


La partie principale « Détails des Services et Mutations » n'était pas dimensionnée pour des événements exceptionnels comme cette Grande Guerre, le nombre d'informations à y porter a obligé l'administration militaire à utiliser un système de « post-it » : un ou plusieurs morceaux de papier ont dû être collés sur la fiche initiale, ces ajouts sont appelés « **retombes** » et ont nécessité de prendre plusieurs photos lors de la numérisation.

C'est cette case « **Services et Mutations** », avec ou sans « **retombes** », qui retrace le parcours du combattant : affectations, batailles, blessures et actions d'éclat, médailles et décorations ...et éventuellement punitions !



Les « retombes » : la fiche matricule d'**Emmanuel FILLAUDEAU** a été numérisée 2 fois : le contenu du « post-it » et ce qu'il y a en dessous



### *Retrouver ces fiches matricules ?*

Elles ne sont pas à chercher au Service Historique de la Défense : en 2012, dans le cadre de la commémoration du conflit 14-18, il y a eu une dérogation générale aux règles de communicabilité pour permettre la consultation des fiches de l'ensemble des classes 1887 à 1921 dans les sites d'Archives Départementales.

Une première adresse intéressante à visiter sur le site du Ministère de la Culture :

**Le GRAND MEMORIAL**     <http://www.culture.fr/Genealogie/Grand-Memorial>

L'onglet « Bases présentes dans le Grand Mémorial » donne un lien vers les pages « Registres matricules militaires » de tous les départements. (Outre ce lien on peut noter un lien vers les « journaux de marche et d'opérations » des unités engagées dans le conflit sur « Mémoire des Hommes »).



## Comment faire cette recherche ?

Pour éviter les tâtonnements et aller très vite dans cette recherche il faut au départ 2 éléments clés :

- ✓ l'année de naissance du « poilu » : pour faire + 20 et avoir sa classe de mobilisation,
- ✓ son domicile à l'époque de ses 20 ans pour déterminer son bureau de recrutement.

La recherche est ensuite très simple, pour René QURIS né en 1881 à Segré (49) : classe 1901, bureau militaire d'Angers, recherche dans la table alphabétique...

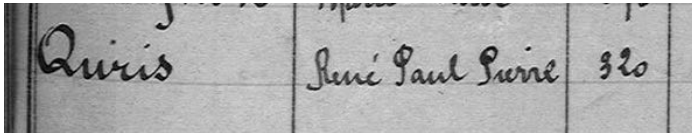
RECHERCHE

Bureau :

Classe :

Type de document :

...et dans le répertoire alphabétique qui dans ce cas fait 20 pages on trouve à la page 17



On modifie ensuite la recherche, pour consulter les registres matricules :

Bureau de recrutement	Classe	Type de document	Volume	Matricules
Angers	1901	Registre matricule	1	1 - 502.
Angers	1901	Registre matricule	2	503 - 1004.
Angers	1901	Registre matricule	3	1005 - 1507.
Angers	1901	Registre matricule	4	1508 - 1848.

Dans le cas présent il y a 4 registres, chacun regroupe 500 matricules, notre n°320 est donc dans le premier volume. Ce volume comprend 689 vues en raison des fiches numérisées plusieurs fois à cause des « retombes » mais il ne faut pas bien longtemps pour atteindre le matricule 320. Faire attention aux fiches voisines : il peut y avoir plusieurs vues concernant notre « poilu ».

Certains départements ont fait un gros travail d'indexation et la recherche peut se faire directement à partir du nom sans passer par la liste alphabétique.

Et ne pas désespérer si on n'a pas la classe et le bureau de recrutement, c'est un peu plus long mais en tâtonnant on finit par y arriver !

Sur ce sujet de la Guerre 14-18 les sources sont extrêmement nombreuses on ne rappellera que :

- ✓ « **Mémoire des Hommes** » <https://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr>

et sa base des 1,3 millions de « **Morts pour la France** » et aussi une partie consacrée aux « **Journaux de marche et des opérations** » des différentes unités.

- ✓ « **carto1418.fr** » qui donne la position de toutes les unités engagées jour après jour.

***Enfin un coup d'œil sur le site de madame Odile HALBERT :***

## **Richesses du WEB**

Une source assez extraordinaire pour mes recherches...

Plus de 95 % de mon ascendance paternelle,  
**nord Maine et Loire - sud Mayenne**



Le site d'Odile HALBERT,  
**le HAUT- ANJOU**

<http://www.odile-halbert.com/>



Un site d'une TRÈS GRANDE richesse pour tous ceux qui ont des attaches dans ce HAUT-ANJOU.

### **L'auteur :**

- ✓ une historienne
- ✓ experte en paléographie, recherches dans les notaires, les chartriers...
- ✓ AD Angers, Nantes, Rennes, Le Mans, Laval
- ✓ 50 ans de recherche
- ✓ très sourcilleuse sur la propriété intellectuelle.
- ✓ opposée aux bases de données généalogiques et à la norme GEDCOM.

J'ai eu plusieurs échanges avec elle il y a quelques années, nous avons de très nombreux cousinages (BELIER, MOREL...)

### **Les grands chapitres de son site :**

- ✓ histoire,
- ✓ relevés et retranscriptions BMS anciens,
- ✓ histoire des lieux, cartes postales,
- ✓ code de déontologie du généalogiste,
- ✓ « cours » de paléographie,
- ✓ métiers,
- ✓ modes de vie,
- ✓ et surtout de nombreuses [monographies familiales](#).
- ✓ ...

### **Associé à ce site, un « blog » :**

<http://www.odile-halbert.com/wordpress>

Les **MODES de VIE** aux 16, 17e siècles

**Un GRAND MERCI à Madame Odile HALBERT pour tous ces travaux.**

**\* \* \* \* \***

## Réunion du 13 juin 2019

**Présents** : André BRAZOL 56, Bertrand COR 58, Christian GINISTY 56, Didier LARTIGUE, Ronald MATTATIA 68, François PINTON 79, Jean ROBIN 54, Henri VEYSSEYRE 58.

**Excusés** : Bernard HOMASSEL 56, Claude MACHU 68, Pierre JOUANEN 62, François QURIS 68.

### Vie du Cercle :

#### **Préparation des prochaines réunions :**

Confirmation des dates :

19 septembre*	Les cousinades. François Quris propose d'évoquer une cousinade organisée en 1905, d'autres témoignages pourront compléter l'intervention
17 octobre	<b>Sortie annuelle</b> Visite du musée de la Grande Guerre à Meaux
21 novembre	<b>Déjeuner débat</b> Conférencier : A priori Robert Alexandre sur les archives judiciaires
12 décembre*	Réunion de préparation de l'activité en 2020

\*Les dates seront reconfirmées par l'équipe dirigeante de l'association après l'AG du 28 juin 2019.

#### **Sortie annuelle :**

Après débat, l'idée d'aller visiter le musée de la Grande Guerre du Pays de Meaux le 17 octobre est retenue. François PINTON est chargé de l'organisation.



Vue aérienne du Musée de la Grande Guerre, Meaux - © D. Pazery

Ceux qui le souhaitent pourront arriver à Meaux vers 12h00 pour déjeuner (restaurant à désigner). D'autres pourront rejoindre le groupe à 14h15 sur le parking du musée qui est situé en périphérie de Meaux et desservi par le train (ligne RER P )+ autobus meldois.

Le montant de cette sortie est fixé à 22 € par personne.

La date limite de réponse est le dimanche 15 septembre au soir.

### **Déjeuner débat**

La réservation du restaurant est confirmée. Ronald Mattatia est en charge de l'organisation. Le conférencier pourrait être Robert Alexandre.

### **Élection au CA**

Les élections au CA d'administration de notre association ont commencé.

Le scrutin est très ouvert puisqu'il y a plus de candidats que de postes à pourvoir.

**Votez au plus vite**, avant le 25 juin par internet ou bien à l'assemblée générale le 26 juin.

### **25<sup>ème</sup> anniversaire du cercle, VNA 100**

Autour et avec ce numéro il faudrait trouver une ou des manifestations qui permettent :

- De marquer l'évènement et de capter l'attention de tous nos adhérents
- De montrer le dynamisme de notre cercle et son ouverture vers les technologies nouvelles et la jeunesse ...vis-à-vis de l'ensemble de l'association...

Un VNA qui reprenne par exemple :

Un annuaire des membres avec les centres d'intérêt et de compétence de chacun. (François Pinton)

Un index des 99 VNA précédents (-----)

Un répertoire des archives « Piston » mis à dispo sur le site (-----)

(-----) appel aux bonnes volontés

### **Loi sur la bioéthique :**

Une discussion a lieu sur le positionnement que le cercle pourrait prendre sur le test génétique à des fins généalogique. Une « enquête – pétition » est actuellement lancée par Généanet

Mis en œuvre après la réunion

Un contact est pris avec Centrale Éthique pour réaliser à la rentrée une conférence sur la loi sur la bioéthique dont le test génétique à des fins généalogique serait l'un des sujets.

### **Sujet du jour :**

Il est convenu de parler des logiciels de généalogie, Généatique ... autres, libres ou pas

François Pinton distribue une pub pour le logiciel Généatique qu'il a reçu par courrier comme responsable du cercle.

Didier Lartigue fait une présentation vivante et tout à fait pédagogique du logiciel Hérédis.

- Saisie des informations
- Restitution des ascendants et descendants, par liste, par tableau ou encore présentée sous forme d'arbre.

## LE COIN DES CHERCHEURS ES GÉNÉALOGIE

\* Notre camarade **Ronald MATTATIA** nous a fait part de deux de ses récentes trouvailles :

- l'une sur l'utilisation des génomes :

« Génomes en libre-service » : titre d'un article paru dans « *Le Monde* »

Au moment où le Salon de la généalogie se tenait à Paris, je suis tombé sur un article paru dans « *Le Monde* » daté 17-18 mars 2019. Légèrement préoccupé par une situation délicate à gérer dans mon club de cartes postales, je mis le journal de côté, me promettant d'y revenir deux ou trois jours plus tard. Et bien entendu, j'oubliais de le faire. Et c'est tout à fait par hasard que je viens de retomber sur le numéro en question. Du coup, je l'ai lu.

On y trouve, tout d'abord, un long article « Lignée en ligne » où on nous dit que la généalogie est « une passion française » et que « l'accès aux archives sur internet et la création de logiciels spécialisés ont fait exploser le nombre de généanutes ».

Je me suis attaché davantage à décortiquer quelques informations dans un deuxième article « génomes en libre-service » traitant des tests génétiques venant en appui aux recherches généalogiques. Ainsi, les entreprises américaines auraient procédé à 12 millions d'analyse aux USA en 2017. Ancestry DNA et 23andMe auraient testé 10 et 15 millions de personnes dans le monde et MyHeritage aurait vendu en ligne 2 millions de kits ADN dans plus de 40 pays dont la France (où ils sont, notons-le, interdits, avec un risque d'amende de 3750 euros).

Ensuite, l'article fait parler quelques mordus de généalogie. Une dame explique avoir eu affaire à différents laboratoires, l'un voyait sa mère avoir des origines italiennes, un deuxième lui donnait des origines anglaises et un troisième espagnoles. En fait, à partir des états civils et registres paroissiaux cette dame avait mis en évidence les origines poitevines de sa mère depuis le 17<sup>ème</sup> siècle. Avec étonnement, elle a ensuite constaté, quelques mois plus tard, en retournant sur le site après une mise à jour, que les origines françaises de la maman avaient grimpé à 80%.

Conclusion de la dame : « *il faut prendre ces résultats avec des pincettes* » car les marges d'erreur sont importantes. *Ces tests « fonctionnent relativement bien pour donner des origines par grandes zones géographiques, beaucoup moins à l'échelle d'un pays »*

L'enseignement principal de ces recherches continue le rédacteur, « *c'est la possibilité d'entrer en contact avec ceux qui partagent un même patrimoine génétique* », on peut ainsi « se retrouver face à des réalités inattendues ou sensibles, comme le fait que son père biologique n'est pas celui que l'on croit »

L'article se termine en faisant référence à la protection des données, en éventuel danger, suite au recours à des sociétés commerciales « étrangères » et en estimant, que plutôt d'interdire ce genre de tests (car les gens les font ailleurs) la législation devrait s'attacher, selon le directeur général de Geneanet, à inclure dans la loi des garde-fous éthiques.

- D'où il a tiré un encart « Dans les règles de l'arbre » également dans l'article.



- l'autre :

UNE ENIGME ?.....UNE CONFUSION ?.....UNE EXPLICATION A TROUVER PEUT-ETRE ?.....

A l'occasion de mes habituelles recherches sur les objets en tous genres concernant notre Ecole, je viens de mettre la main sur le diplôme d'un de nos anciens, Louis René MONTAUT, de la promo 1919.

Classique dirais-je, j'en ai déjà d'autres.

Sauf que notre camarade, sorti en 1919 est né le 14 avril 1888. En dehors du fait qu'il soit né le même jour que moi mais pas mal d'années avant, son âge à la sortie, soit 31 ans, n'a pas manqué de m'étonner. Je sais bien que certains de nos anciens, reçus pendant les années de guerre, et très vite incorporés, ont été amenés à retourner, une fois démobilisés, rue Montgolfier pour y terminer leurs études. Des promos « spéciales » dites 19-1, 19-2, 19-3 ou 21-A, 21-B et 21- C par exemple ont ainsi été constituées. Les promos 23 et 24 ont également eu plusieurs sections.

Mais être reçu vers 20-21 ans, aller sous les drapeaux pendant 3 ou 4 ans et revenir reprendre ses études à Centrale, doit quand même amener à être diplômé avant ses 30 ans.

Notre camarade a-t-il beaucoup trainé en taupé ? Est-ce une erreur de transcription sur le diplôme ? y a-t-il une autre explication ?

Cherchons.

Ronald MATTATIA

\* De son côté notre camarade **Didier Lartigue** nous a fait part de deux sujets de réflexion :

### 1) Historique de l'état civil français :

Il faut savoir que si l'on ne descend pas d'anciennes familles nobles, il est impossible de remonter au-delà de 1550. En effet, c'est le roi François 1<sup>er</sup> dans l'ordonnance de Villers-Cotterêts de 1539 qui impose la langue française et la tenue par la paroisse de registres pour les naissances.

C'est l'ordonnance de Blois en 1579 qui oblige les paroisses à tenir des registres des mariages et des sépultures puis en 1667 la tenue de ces registres en 2 exemplaires (l'un conservé à la paroisse et l'autre au greffe).

Toutes les paroisses n'ont pas respecté immédiatement ces ordonnances et certains vieux registres ont été perdus suite à des incendies, des inondations, de l'humidité, l'attaque des rongeurs, etc.

Après la Révolution française, avec la création des communes, l'inscription sur les registres d'état civil sera confiée aux maires qui la délèguent à un officier d'état civil qui établira les registres *en doubles exemplaires, l'un conservé en mairie, l'autre au greffe des tribunaux d'instance puis de grande instance*. La Révolution fixera également les noms de famille par la loi du 6 fructidor an II.

De 1550 à 1750, les registres ne précisaient que très peu d'informations. Les premiers actes de naissance sont en réalité des actes de baptême qui indiquaient « normalement » le prénom du nouveau-né, le nom et le prénom du père et de la mère et ceux du parrain et de la marraine. Les premiers actes de décès ne précisaient que le nom et le prénom du défunt sans aucune information sur ses parents sauf parfois pour les enfants en bas âge. Les premiers actes de mariage ne comportaient que le nom et le prénom des futurs mariés et d'un ou deux témoins toujours sans référence aux parents. On peut également constater que si les naissances étaient pratiquement toujours déclarées (sinon, l'enfant ne pouvait pas se marier !), les décès ne l'étaient pas toujours, surtout si c'était un enfant, du fait de la forte mortalité infantile. Au fur et à mesure des décennies pour ne pas dire des siècles, les actes se sont enrichis d'informations, en particulier, les actes de mariage.

Les mentions en marge sur les actes apparaissent :

- en 1804 pour les actes de reconnaissance,
- le 18 avril 1886, pour les divorces sur les actes de naissance et de mariage,
- le 17 août 1897, pour les mariages et les légitimations en marge des actes de naissance,
- en 1917, pour les adoptions par la nation,
- en 1923, pour les lieux de naissance des parents,
- le 29 mars 1945, pour les décès sur l'acte de naissance.

**Nota 1 :** Les Juifs autorisés à résider en France ont continué à avoir leur état civil séparé ; celui-ci ne comportait pas de patronyme.

**Nota 2 :** Les protestants ont obtenu le droit d'avoir un état civil séparé, jusqu'à la Révocation de l'Édit de Nantes (18 octobre 1685).

## 2) Historique de l'état civil français :

### Petit rappel sur la désignation des maires dans les communes

C'est un abbé de l'église de Saint Germain des Prés à Paris qui utilise au IXème siècle le mot « maior » pour désigner celui qui administre un domaine pour le compte du seigneur. Au XVIIIème siècle, le mot « maire » remplace le terme de « maior ».

Après la Révolution Française de 1789, les 44 000 municipalités (36 000 aujourd'hui) sont créées en remplacement des paroisses et à leur tête sont désignés un maire et des conseillers élus. Les électeurs sont ceux qui payent un impôt au moins égal à 3 jours de travail (on dit qu'il s'agit d'un scrutin censitaire). Pour être élu, il faut être encore plus aisé et payer un impôt au moins égal à 10 jours de travail. Le maire est élu pour 2 ans, et ce, pour la première fois en février 1790. Des élections se succéderont en novembre 1791 et novembre 1792.

Le 20 septembre 1792, avant de se séparer pour laisser la place à la Première République, l'Assemblée législative confie aux officiers municipaux la tenue des registres d'état-civil (naissances, mariages, décès). Cette fonction sociale majeure, précédemment dévolue aux curés, donne aux nouveaux conseils municipaux et aux maires un surcroît de légitimité et de prestige.

Mais les modalités d'élection des conseillers ou des maires seront souvent modifiées, ainsi :

- en 1800 sous Napoléon Bonaparte, les maires et les conseillers municipaux sont, de nouveau, nommés,
- de 1830 à 1848, les conseillers municipaux sont élus par les hommes de plus de 21 ans et ceux qui ont le plus de revenus, mais le maire et son adjoint restent nommés par le Préfet parmi les conseillers (pour les communes de moins de 2 500 habitants, il n'y avait qu'un maire et un seul adjoint !),
- en 1848, le suffrage universel est proclamé, uniquement pour les hommes âgés de plus de 21 ans, sans condition de ressource ; les conseillers qui doivent avoir plus de 25 ans élisent leur maire et leur adjoint,
- en 1852, Louis Napoléon Bonaparte ne modifie pas le système d'élection des conseillers, mais c'est à nouveau le préfet qui désigne le maire et les adjoints et pas forcément parmi les conseillers élus !

La loi municipale du 5 avril 1884 consacre l'élection des conseils municipaux au suffrage universel et l'élection du maire par les conseils municipaux avec :

- un mandat de 4 ans à partir de 1884 puis de 6 ans à partir de 1929,
- le droit de vote des femmes et leur éligibilité en 1944,
- le changement de l'âge de la majorité ramené à 18 ans en 1974.

**Note complémentaire :** Jusqu'en 1942, la fonction de maire était "non rémunérée". Elle était donc "réservée" aux personnes assez aisées c'est-à-dire aux notables.

*Didier LARTIGUE*

\* \* \* \* \*